

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rece
au
Monit
belg



04052093

5.-3-04

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 22-03-2004

Pr le Greffier Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Briart**

Forme juridique : société anonyme

Siege : rue Louis Burteau, 40 à 5032 Bothey

N° d'entreprise : 0440472743

Objet de l'acte : **conversion - adaptation - démission**

D'un acte reçu par le Notaire Axel Charpentier, de résidence à Sombreffe, le 02 mars 2004, enregistré à Gembloux le 5 mars 2004, vol 577 fol 88 case 3, rôles deux renvois sans. Reçu vingt-cinq euros (25,- €) (signé) L'Inspecteur principal H.Fernemont

Il résulte que : S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «BRIART», dont le siège social est établi à 5032 Gembloux (Bothey), rue Louis Burteau, 40. Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Axel CHARPENTIER, à Sombreffe, le vingt-six avril mil neuf cent nonante, contenant les statuts et publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 900519-118. Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte du Notaire Axel Charpentier, à Sombreffe, le treize décembre mil neuf cent nonante, publié aux annexes du Moniteur belge sous le numéro 910125-448

Première résolution : Conversion du capital en euros

Conversion du capital en Euros, de trois millions six cent mille francs (3.600 000, FB) en quatre-vingt neuf mille deux cent quarante et un euros soixante-sept cents (89.241,67 EUR).

Deuxième résolution – Augmentation de capital

Augmentation de capital à concurrence de huit euros trente-trois cents (8,33 EUR), pour le porter de quatre-vingt neuf mille deux cent quarante et un euros soixante-sept cents (89.241,67 EUR) à quatre-vingt neuf mille deux cent cinquante euros (89.250,- EUR), par incorporation de réserves, sans création d'actions nouvelles. L'assemblée requiert le Notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est effectivement réalisée et que le capital est porté à quatre-vingt neuf mille deux cent cinquante euros (89.250,- EUR).

Troisième résolution : Adaptation des statuts au Code de sociétés

L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'entrée en vigueur du Code des sociétés.

Quatrième résolution – Modification de la composition du Conseil d'administration

Modification du nombre d'administrateurs requis, pour le réduire à deux lorsque la société ne compte que deux actionnaires.

Cinquième résolution - Modification aux statuts

Suite aux décisions intervenues, l'assemblée approuve, article par article, les modifications apportées aux articles 2, 5, 6, 7, 9, 24, 25, 28, 29 et au titre 8 des statuts et prévues au point trois de l'ordre du jour. Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts

Sixième résolution – Démission - décharge

Par lettre datée du trois février deux mille quatre, Madame Béatrice Golard, demeurant à 4219 Wasseiges, rue Baron d'Obin, a manifesté son souhait de démissionner de son poste d'administrateur. L'assemblée accepte sa démission à dater du premier mars deux mille quatre et lui donne décharge de sa gestion

Septième résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent

Pour extrait analytique conforme. Notaire Axel Charpentier Déposé en même temps une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.